



**VILLE  
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909  
**45209 AMILLY CEDEX**  
Tél : 02.38.28.76.00  
Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024**

**Objet :**

**Versement d'une avance sur la subvention  
2025 à l'Association des J3 Sports Amilly  
Section Football**

**Date de convocation**

**19 Septembre 2024**

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 31**

**Pour Extrait Conforme,  
Pour Le Maire,  
Par délégation  
Le fonctionnaire titulaire,  
Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20240925-DEL2024063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 01/10/2024  
Publication : 01/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Vingt Cinq septembre à 19 heures le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY Gérard, Maire**

**ETAIENT PRESENTS :**

**M. BOUQUET, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT, M. LECLOU, M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU**

**Adjoint (e) s au Maire,**

**M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mmes TINSEAU, FARNAULT, MOLINA-AUBERT, M. PATRIGEON, Mme PENIN, M. RAISONNIER, Mme HUTSEBAUT, Mme FOUBET, MM. DAUNAY, GABORET, Mme PLICHON, MM. BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD, Conseiller (e) s Municipaux,**

**Formant la majorité des Membres en exercice**

**ABSENTS EXCUSES :**

**Mme FEVRIER  
Mme TURBEAUX-JULIEN  
Mme SAJET  
M. SALL  
M. DESPLANCHES  
M. CHALENCON  
M. ABRAHAM**

**Pouvoir à Mme BEDU  
Pouvoir à M. LAVIER  
Pouvoir à M. PATRIGEON  
Pouvoir à M. DUPATY  
Pouvoir à M. BOUQUET  
Pouvoir à M. BONCENS**

**ABSENT :**

**M. FOURNEL**

**Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 25 septembre 2024

LL/MB/N°2024/63

**OBJET : Versement d'une avance sur la subvention 2025 à l'Association des J3 Sports Amilly – section Football**

Monsieur le Maire expose :

La section Football des J3 Sports sollicite une subvention exceptionnelle de fonctionnement en raison des difficultés financières rencontrées.

Après avoir reçu les membres dirigeants de la section qui ont exposé la situation financière traversée, il a été proposé d'accorder une avance sur la subvention de fonctionnement 2025 à hauteur de 20 000 euros.

En conséquence, considérant la volonté de la municipalité d'aider les associations d'Amilly, et sur avis favorable des membres de la Commission Sports/Jeunesse du 05 septembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI L'exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 22 Voix Pour et 9 non-participations au vote des élus membres ou adhérents de l'Association des J3 Sports (MM. SZEWCZYK, LECLOU, Mme SAJET, M. PATRIGEON, Mme PENIN, M. RAISONNIER, Mme FOUBET, MM. DAUNAY, BEAULIER)

APPROUVE le versement d'une avance sur la subvention de fonctionnement 2025, d'un montant de 20 000 €, à l'Association des J3 Sports Amilly pour la section Football.

PRECISE que cette dépense sera imputée sur l'exercice 2024 du Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBEREE les jour, mois et an que dessus.